

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du mercredi 10 avril 2019

Date de convocation : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 13 Procurations : 6 Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Marie-Gabrielle MONSET

EXCUSÉES : Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Sandrine LARBIOUZE, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

PROCURATIONS : Jean-Jacques CLAVERIE à Marc CANTON, Delphine CRASPAY à Martine BERT, Sandrine LARBIOUZE à Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Alexandre LARRUHAT, Corinne PANATIER à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2019-18 : Cession de Terrain

M. le Maire rappelle la délibération 2019-5 votée lors du dernier Conseil Municipal en date du 13 février 2019 concernant la cession d'une partie de la parcelle AC 567 appartenant à la Commune (environ 2 000 m²) au profit de M. CANEROT pour lui permettra l'extension de son entreprise.

Après étude du découpage et contact avec M. CANEROT, M. le Maire précise qu'il serait préférable de céder 2 500 m² environ et non 2 000 m² comme évoqué dans la précédente délibération. Aussi, il propose de retirer la délibération 2019-5 votée lors du dernier Conseil Municipal en date du 13 février 2019 et d'en prendre une nouvelle.

Concernant le prix de vente proposé à 15 € le m², M. le Maire précise que le service des Domaines a déjà estimé l'ensemble de la parcelle AC567 de 24 112 m² à 632 000 € dans un avis en date du 25 janvier 2018 (soit une valeur moyenne de 26 € le m²). La durée de cet avis étant de 18 mois, le service des Domaines ne souhaite pas transmettre de nouvel avis.

Considérant que cette partie de parcelle est située à proximité du futur bassin de rétention,

Considérant qu'il s'agit de permettre à une entreprise artisanale de s'agrandir,

Considérant l'avis du service des Domaines en date du 25 janvier 2018

Considérant l'accord convenu entre la Commune d'Asson et M. CANEROT, établi sur la base de l'estimation des Domaines de 2007 à 25 € le m² sur un périmètre identique et des engagements pris à l'époque par le Maire de la Commune,

M. le Maire propose de fixer le prix de vente de cette partie de parcelle à 15 € le m² dans le cadre de l'extension de l'entreprise CANEROT en continuité de sa propriété actuelle.

Ceci exposé, le conseil municipal, après en avoir largement délibéré,

DECIDE de retirer la délibération 2019-5 en date du 13 février 2019.

APPROUVE ce projet de cession au prix de 15 euros le mètre carré.

DECIDE de solliciter un géomètre pour découper la parcelle.

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'acte authentique et tout document afférent à ce dossier.

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

VOTE

POUR	15
CONTRE	4
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2019